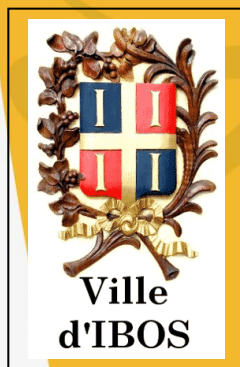


# PROJET PEDAGOGIQUE



## SECTEUR JEUNESSE IBOS



## **SOMMAIRE**

### **Le Contexte**

- a) Etat des lieux
- b) Les Organisateurs

### **Les intentions éducatives**

- a) Le projet éducatif de LEC
- b) Les axes éducatifs entre Ibos et LEC
- c) Les objectifs pédagogiques

### **Les moyens**

- a) L'équipe
- b) Les locaux
- c) L'équipement
- d) Financiers

### **Les modalités d'inscription**

- a) Dossier et adhésion
- b) Inscription aux activités
- c) Tarification

### **Le fonctionnement**

- a) Les Vacances scolaires
- b) Les séjours de vacances et activités accessoires
  - c) A l'année scolaire
  - d) L'accompagnement à la scolarité
  - e) Le Conseil Municipal des Enfants
  - f) Les animations proposées au Collège

### **L'organisation**

- a) La préparation
- b) Le déroulement

### **Evaluation**

- a) Quantitative
- b) Qualitative
- c) Financière

## Le Contexte

### a) Etat des lieux

Ibos est une commune dite périurbaine de l'agglomération tarbaise. Sa superficie est de 3 288 hectares.

Selon INSEE, au 8 mars 1999, IBOS compte 2.779 habitants (1.376 hommes et 1.403 femmes), soit une densité de 84 habitants au km<sup>2</sup>.

La population est en forte hausse par rapport au recensement précédent : depuis 1990, la commune a gagné 467 habitants, depuis 1975, 791 habitants. Parmi les 2.779 habitants, 1.075 personnes sont actives (583 hommes et 492 femmes).

Les jeunes sont nombreux dans la commune. Les 704 jeunes de moins de 20 ans représentent 25,3 % de la population (20,5% dans le département). A l'opposé, les 262 personnes qui ont 75 ans et plus ne représentent que 9,4 % de la population (10,7 % dans le département).

Le bourg ancien est installé sur les rives du Mardaing. La forêt occupe une superficie de 792 hectares, soit 24 % du territoire de la commune dont le bois du Commandeur. Le Pouey fait partie de la commune d'Ibos. L'économie rurale est essentiellement fondée sur l'agriculture (Maïs) et la sylviculture.

Ibos fait partie de la Communauté d'agglomération du *Grand Tarbes*. Née de la Communauté de communes de l'agglomération tarbaise créée en 1995, ses compétences touchent aux transports, aux gens du voyage, à la culture, aux sports, à l'environnement, au pôle universitaire, à la politique de la ville et au développement économique.

La traversée rectiligne de la RD 817 dans la plaine d'Ibos, axe de liaison quasiment unique pendant longtemps entre Tarbes et Pau, a polarisé le développement d'une vaste zone d'affaire regroupant au-delà du centre commercial Le Méridien, de nombreuses grandes surfaces et boutiques spécialisées. Un centre culturel, Le Parvis, scène nationale Tarbes-Pyrénées, se situe dans l'enceinte du centre commercial Méridien.

La Municipalité a voulu mettre en place une structure d'accueil adaptée aux besoins des adolescents. Le Foyer des Jeunes s'est donc implanté en centre ville d'Ibos.

## **b) Les Organisateurs**

La mairie d'Ibos est gestionnaire de cette animation et l'association LEC GS (Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud) est son prestataire de service sous forme d'un marché public.



*Ville de IBOS – Mairie*  
Place de Verdun  
65420 IBOS  
05-62-90-61-00

*Association Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud (LEC  
GS)  
7 rue Paul Mesplé  
31100 TOULOUSE*



*Foyer des Jeunes Ibos*  
Maison « A Nouste »  
5 rue de Greenwich  
65420 IBOS  
09-80-91-45-71  
06-52-85-24-34

### **a) Le projet éducatif de LEC**

Le réseau Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud est composé d'associations locales et territoriales, de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'Aquitaine, qui œuvrent au quotidien dans les champs des politiques éducatives, de formation, de loisirs et de la culture.

Son projet éducatif décline sa volonté éducative dans chacun des domaines d'activité de Loisirs, Education & Citoyenneté, il affirme ses exigences de travail et de réflexion auprès de nos partenaires, ainsi qu'auprès de chaque acteur du réseau.

#### Humanisme, solidarité et ouverture culturelle

L'humanisme vise à lutter contre l'ignorance, et à diffuser plus clairement le patrimoine culturel. Les notions de libre arbitre, de tolérance, d'indépendance, d'ouverture et de curiosité sont indissociables d'une éducation pratique et théorique de l'humanisme et de la démocratie.

#### Accès aux Loisirs pour tous

Les activités proposées ne sont pas une fin en soi mais un support éducatif pour favoriser l'épanouissement, permettre la socialisation et accéder à l'autonomie. Il lutte contre les inégalités en permettant au plus grand nombre d'accéder au travers des loisirs, à la culture, au savoir et à la connaissance.

#### Coéducation

Il recherche la complémentarité, la diversité et la construction commune d'une action éducative. Ces actions s'inscrivent dans une démarche territoriale volontaire, afin de construire des partenariats durables, des projets pertinents et cohérents.

#### L'implication citoyenne dans la vie publique et associative

L'organisation de son réseau vise à la prise en compte de chaque individu, de chaque point de vue dans l'optique de partager et de construire collectivement.

## **b) Les axes éducatifs entre Ibos et LEC**

Les actions sont développées autour des deux principaux axes éducatifs suivants :

Un service d'accueil et d'activités pour les adolescents qui profiteront du temps et des espaces du centre d'accueil pour vivre des activités adaptés à leurs âges et susceptibles de les intéresser.

Un service éducatif qui favorise le développement de la socialisation des adolescents dans l'accueil de loisirs en continuité avec les autres acteurs de l'éducation (familles, écoles).

Ces deux axes concourent, à différents degrés, au processus global du jeune, et à chaque niveau, des partenariats entre les personnels du centre et les autres acteurs concernés (parents, instances éducatives : établissement scolaires, associations sportives, culturelles, sociales ; les élus municipaux) favorisent cohérence pédagogique et accès à la citoyenneté.

Les accueils de loisirs sont aussi pour les adolescents des lieux et moments d'apprentissages de la vie en collectivité, de la solidarité et d'autonomie.

Cet accompagnement prend en compte chacun d'entre eux en tant que personne originale et en construction, dans le respect des différences.

### **c) Les objectifs pédagogiques**

#### **Objectif 1 : Aider les jeunes à être les adultes de demain**

- Les sensibiliser à une consommation raisonnée.
- Leur proposer des activités adaptées en valorisant leur autonomie.
- Les accompagner par la mise en place de projets collectifs.
- Les soutenir dans leurs projets personnels : orientation, loisirs, insertion, etc...

#### **Moyens envisagés**

- Proposer des activités de DIY (faire par soi-même).
- Mettre en place une organisation autonome des Séjours de Vacances => travail sur financement Séjour Corse...
- Les loisirs des adolescents pourront être organisés et préparés par leur soin => Mettre en place des temps de réunion pour préparer les vacances anims/jeunes...
- Accompagnement à la scolarité.

#### **Objectif 2 : Œuvrer avec les adolescents pour qu'ils se sentent bien au sein de leur commune.**

- Leur proposer un lieu d'accueil adapté à leurs besoins & ouvert à tous.
- Leur faire découvrir les ressources et le patrimoine local.
- Les impliquer dans les manifestations de la commune et mettre en place des rencontres avec des acteurs locaux.

#### **Moyens envisagés**

- Les activités sont à moindre coût selon QF.
- Proposer une écoute personnalisée sur le Foyer des Jeunes et/ou sur le Net.
- Mise en place d'actions thématiques spécifiques aux filles.
- Transmission d'informations & interaction avec les Jeunes sur des temps d'échanges => Gouté philo.
- Travaux sur la commune par les chantiers patrimoines.

#### **Objectif 3 : Développer une dynamique autour des TIC (Technologie de l'Information et de la Communication).**

- Leur proposer des animations autour du numérique.
- Les sensibiliser à la prévention.
- Mettre en place une présence et une veille éducative sur le Net.
- Accompagner les familles dans « l'ère du Numérique ».

#### **Moyens envisagés**

- Mise en place d'activités autour des techniques de l'informatique, de l'audiovisuel, des multimédias, d'internet et des télécommunications.
- Provoquer des discussions pour sensibiliser à la prévention et l'information.
- Présence sur les réseaux sociaux d'un animateur « *Promeneur du Net* » (Dispositif National).
- Valoriser les actions proposées sur les réseaux sociaux dédiés au Foyer des Jeunes.
- Proposer des échanges avec les familles => Café Pédagogique.



## Les moyens

### **a) L'équipe**

*Personnels de LEC IBOS:*

- Le coordinateur Enfant Jeunesse : Monsieur DE LA CALLE Eric,
- La responsable JEUNESSE : LACAZE Caroline,
- Un animateur Promeneur du Net : BELAIR Fabien,
- Les animateurs permanents et vacataires selon les effectifs,
- Des bénévoles pour le CLAS.

*Personnel d'activités spécifiques :*

Dans le cadre d'activités spécifiques nécessitant une formation et des compétences particulières, le secteur Jeunesse fera appel à des intervenants professionnels. Des rencontres préparatoires auront lieu entre l'équipe pédagogique et ces intervenants.

Leur qualification (diplômes) devra avant tout être reconnue par le ministère de la jeunesse et des sports.

### **b) Les locaux**

Le foyer des Jeunes est composé :

- un local d'environ 60 m<sup>2</sup>,
- une cours gravillonnée (Parking),
- un espace privatisé dans la cours (Jardinet),
- une salle d'activité,
- un sanitaire.

L'aménagement du Foyer a pour objectifs de :

- Permettre un accès aux plus grands nombres.
- Permettre un accès autonome aux différents pôles d'attraction.
- Faciliter la réalisation des activités.
- Permettre à chacun de trouver sa place à tout moment de la journée.
- Un panneau d'information.

### **c) L'équipement**

A l'intérieur du Foyer, divers matériels sont mis à disposition des jeunes afin de répondre à leurs besoins et attentes :

- Matériel hifi,
- Un baby foot,
- Une console de jeux (XBOX 360 Kinect) avec 4 manettes et une dizaine de Jeux,
- Un jeu de fléchettes,
- Deux canapés et quatre poufs,
- Un coin informatique avec 2 ordinateurs,
- Un coin bar/cuisine avec un évier,
- Des jeux de sociétés,
- Du petit matériel pour réaliser des activités manuelles.

### **d) Financiers**

L'association LEC établit annuellement un budget de fonctionnement permettant d'assurer le déroulement des activités prévues.



## Les modalités d'inscription

### a) **Dossier et adhésion**

Les jeunes venant au Foyer se doivent d'avoir préalablement effectué quelques démarches :

- ✓ Remplir un dossier d'inscription: Il est composé d'une fiche d'inscription, de deux exemplaires du contrat d'inscription et d'une fiche sanitaire. Il s'agit de documents officiels, qui doivent être complétés et signés par les responsables légaux de chaque adhérent.
- ✓ Le règlement intérieur: Il doit être lu et approuvé avec une signature des représentants légaux et du Jeune.
- ✓ Une Attestation CAF ou MSA : Afin de justifier de votre Quotient Familial pour une facturation au plus juste.
- ✓ Venir déposer le dossier avec un de ses parents : Afin de rencontrer au moins un des responsables légaux de chaque adhérent pour répondre à l'ensemble des questions et présenter le Foyer, nous demandons à chaque nouvel adhérent de venir déposer son dossier d'inscription rempli avec un de ses représentants légaux.
- ✓ Payer l'adhésion annuelle 2020-2021 : L'adhésion au Foyer des Jeunes est de 15euros par Jeunes et par an (de septembre à Aout); elle symbolise l'acceptation du fonctionnement et des règles de vie du Foyer des Jeunes

### b) **Inscription aux activités**

Les inscriptions se font, pour les activités prévues, auprès du responsable du foyer aux dates indiquées sur les plaquettes d'informations.

Les places sont limitées selon les activités et sont prises par ordre d'arrivée.

Pour pouvoir participer aux activités, fournir obligatoirement les documents précédemment annoncé (dossier d'inscription et le règlement intérieur).

- L'attestation de nage ou autres attestation de compétences nécessaire à la pratique d'une activité sportive si besoin.
- Un certificat médical pour les activités exceptionnelles.

Si, une de ces pièces n'est pas complétée et remises au responsable, le jeune ne pourra pas se rendre sur les lieux de l'activité.

### c) **Tarification**

Les animations faites par l'équipe d'animation sont non payantes, hormis les soirées ou les repas organisés. Les activités extérieures telles que sorties culturelles, loisirs et les séjours de Vacances sont payants.

Le règlement des frais d'activités se fait auprès du responsable directement au foyer, par chèque ou en espèces.

Une aide financière est possible pour les Sorties et les Séjours de Vacances renseignement auprès de la CAF.

## Le fonctionnement

Le Foyer des Jeunes est associé au service enfance de la Commune d'Ibos et du Collège Pyrénées (le collège de rattachement d'Ibos), de nombreuses passerelles et animations sont conjointes.

### **a) Les Vacances scolaires**

Horaires pendant les vacances scolaires :

Les Lundis, Mardis, Mercredis, Jeudis et Vendredis de 9h00 à 19h00.

Lors des séjours et/ou les sorties Journées le foyer reste ouvert.

Des ouvertures ponctuelles, particulières peuvent être mises en place en fonction des projets.

Des soirées, sont aussi mises en place de 19h à 23h selon le programme.

Le Foyer des jeunes accueille un public de 11 à 17 ans révolu. Il nous est parut nécessaire de proposer deux types d'accueil:

- Une structure ouverte, d'accès libre, d'échanges, d'accompagnement de projet, d'informations et de détente de 14h à 19h pour les adolescents principalement de 15 à 17 ans.
- Le Pass-Journée et/ou pass Semaine qui propose sur inscription, un accueil à partir de 7h30 sur le Centre de loisirs. Une prise en charge par un animateur jeunesse dès 9h jusqu'à 19h. C'est un lieu proposant des activités plus structurées de découverte, d'apprentissage avec l'organisation de sorties pour les préadolescents de 11 à 14 ans.

### **b) Les séjours de vacances et activités accessoires**

Les Séjours de Vacances sont pour les adolescents une réelle aventure. C'est une expérience qui contribue à leur développement au même titre que d'autres temps d'éducation. Les séjours de vacances privilégient la notion de départ, de dépaysement, de la rencontre avec un environnement nouveau et d'apprentissages de la vie en collectivité hors de son environnement habituel. L'éloignement, la séparation avec la famille, favorise une adaptation à de nouveaux repères et habitudes, permet de multiples apprentissages.

Dans ce cadre là, les séjours de vacances sont des lieux irremplaçables d'éducation à la vie sociale, culturelle et collective.

Les chantiers sont des expériences uniques, les chantiers de jeunes bénévoles permettent aux adolescents de venir en aide à des populations, de participer à la restauration d'un lieu ou à la protection de la nature.

Les séjours, chantiers et activités accessoires permanentent sont :

- Le séjour d'été pendant les vacances d'été,
- Des chantiers sur la Commune et dans le réseau LEC GS.

### **c) A l'année scolaire**

Horaires pendant la période scolaire :

Les Mardis et Vendredis midi pendant l'ALAE (activité passerelle avec les 10-11 ans en CM2),

Les Mercredi et Samedis de 14h00 à 19h00 (accueil libre),

Les Jeudis de 17h30 à 19h00 (Accompagnement Scolaire),

Les Vendredis de 17h15 à 19h00 (accueil libre).

Des ouvertures ponctuelles, particulières peuvent être mises en place en fonction des projets tels que soirées (de 19h à 23h) les vendredis ou samedis soirs, les samedis matins pour le Conseil Municipal des Enfants, etc...

L'activité passerelle est mise en place par l'ALAE, les mardis et vendredis pendant la pause méridienne pour les CM2, ils leur est proposé de venir sur le Foyer pour découvrir les activités proposés.

L'accueil libre correspond à un espace ouvert où les adolescents peuvent venir et quitter la structure selon leurs bons vouloir. Ils doivent néanmoins signaler leurs arrivées et leurs départs. C'est un lieu d'accueil animé dans laquelle les jeunes peuvent jouer librement ou organiser leurs activités pendant leurs temps libres.

### **d) L'accompagnement à la scolarité CLAS**

Elle a pour objet de favoriser la réussite scolaire des adolescents.

Les actions, mises en place dans le cadre de cet accompagnement, se déroulent les jeudis de 17h30 à 19h00 et sont distinctes des actions d'accompagnement éducatives mise en œuvre par les établissements scolaires.

Les axes principaux sont de renforcer la confiance des collégiens dans leurs capacités à réussir et d'accompagner et aider les parents dans le suivi et la compréhension de la scolarité de leurs enfants.

Le but n'est pas de faire les devoirs des adolescents mais de leur apporter des méthodes de travail et de les aider à s'organiser dans leurs apprentissages.

Un accompagnement en deux temps

Premier temps: Travail technique, reprise des devoirs, aide sur les points non acquis, Ciblé sur les difficultés de l'adolescent. Durée 45min.

Second temps: Projets ludo-éducatifs : Mon petit journal (construits en fonction des compétences à travailler). Durée 45 min. Aboutissant sur une réalisation collective.

Un accueil personnalisé peut être mis en place pour certains adolescents à la demande des parents :

- Pas de départ seul des préadolescents pour cause : habitation trop éloigné du local,
- Accueil adapté pour les adolescents ayant un PAI ou un handicap.

#### **e) Le Conseil Municipal des Enfants**

Le Conseil Municipal d'enfants est élu tous les deux ans dans les classes de CM1 et CM2. C'est un lieu d'expression, d'écoute et de prise en compte de la parole des enfants sur la vie de leur commune. Il leur permet d'apprendre à être citoyens, d'y agir et, de ce fait, d'être initié à une éducation à la démocratie. Les jeunes conseillers proposent des actions pour la commune dans le cadre du Développement Durable. Exemple : « Les journées propres », des collectes solidaires, des actions pour les journées du Patrimoine, etc...

#### **f) Les animations proposées au Collège**

Elles sont mises en place les jeudis midi sous forme de ludothèque (jeux de société). Le but étant de garder le lien avec les adolescents et donc d'apporter la part d'éducation que nous pouvons transmettre avec les supports d'interventions liés aux champs de l'animation socioculturelle. Ces animations sont entièrement financées par la Communes d'Ibos pour tous les élèves du Collège.  
(voir le Projet d'intervention au Collège).

## **L'organisation**

### **a) La préparation**

Le secteur Jeunesse propose une programmation durant les vacances scolaires.

Celles-ci sont proposées par l'équipe d'animation mais aussi en fonction des souhaits des jeunes.

La communication de ces activités est assurée par la mise en place d'une plaquette d'information, disponible sur la structure, sur Internet, au Centre de Loisirs et sur Facebook. Un mail est également envoyé aux parents.

### **b) Le déroulement**

Des activités de découvertes, sportives, artistiques, culturelles scientifiques et techniques sont proposées aussi bien au foyer que dans des structures extérieures ainsi que des soirées et des rencontres inter-centre.

Les horaires d'activités sont affichés sur les plaquettes d'informations ainsi qu'au foyer ou sur Internet.

Pour les activités extérieures, les jeunes sont conduits sur leur lieu d'activité avec le mini bus de la structure. Le départ ainsi que le retour se font généralement du Foyer des Jeunes.

Pour pouvoir participer aux activités, les jeunes doivent avoir rempli, avec leurs parents, la fiche d'inscription, le règlement intérieur, l'adhésion annuelle ainsi que la fiche spécifique à l'activité.

|                          |
|--------------------------|
| <b><u>Evaluation</u></b> |
|--------------------------|

**a) Quantitative**

Pour mener l'évaluation, il sera pris en compte :

- Le nombre de journées adolescents.
- Le nombre d'adolescents différents (commune, sexe).
- La moyenne d'âges.

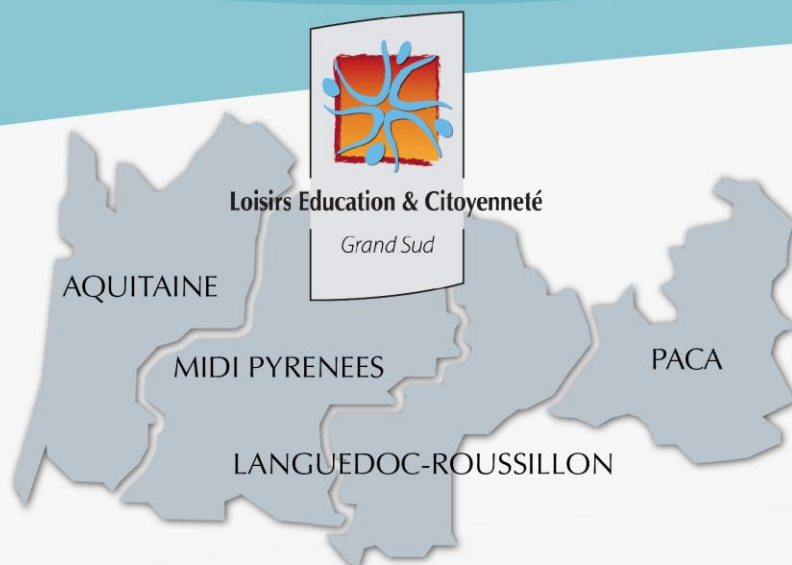
**b) Qualitative**

Pour mener l'évaluation, il sera pris en compte :

- L'accueil et le relationnel.
- Moyens mis en place au sein du foyer (documentations, matériels).
- Les diverses animations proposées.
- Les animations selon l'âge et le sexe.
- La mise en place de projet.

**c) Financière**

L'évaluation sera menée au regard du compte de résultat annuel.



Siège interrégional :

7, rue Paul Mesplé - 31100 TOULOUSE  
Tél. : 05 62 87 43 43 - Télécopie : 05 62 87 43 44  
[www.loisireduc.org](http://www.loisireduc.org) - [contact@loisireduc.org](mailto:contact@loisireduc.org)

